

GRILLE DE CRITERES DE SELECTION DES PROJETS SOU MIS AU COMITE DE PROGRAMMATION

Intitulé de l'opération : « »

Date du Comité de Programmation :

Fond sollicité : LEADER 2023-2027

Fiche(s)-Action :

- FA1 – Adaptation et exemplarité économique et environnementale
- FA2 – Services accessibles en zone rurale
- FA3 – Actions collaboratives pour augmenter le pouvoir d'agir
- FA4 – Coopération entre territoires

Pour rappel, les objectifs stratégiques du programme 2023-2027 sont les suivants :

- Renaturer et développer la zéro artificialisation des sols
- Réduire la pollution et diminuer l'empreinte carbone
- Rendre plus autonome et résilient le Pays de Morlaix
- Des services de qualité pour tous et au plus près des habitants
- Développer le pouvoir d'agir dans la Pays de Morlaix

Cette grille conduit à l'attribution d'une note. Pour obtenir la subvention demandée il faut obtenir :

- **13 à 20 = obtention de la subvention LEADER**
- 8 à 12 = repassage en CP après prise en compte des recommandations
- 0 à 7 = dossier ajourné

Modalités de complétude de la grille :

Chaque membre complète une grille puis la moyenne des notes est calculée pour obtenir la note finale du projet.

	NOTE	Commentaires de la note
1- Lien du projet avec la stratégie : <ul style="list-style-type: none"> Le projet répond à 1 objectif (1 point), Le projet répond à 2 et 3 objectifs (2 points), Le projet répond à 4 et 5 objectifs (3 points) 		
2- Impact territorial : le projet bénéficie à un public localisé à l'échelle : <ul style="list-style-type: none"> D'une commune (1point), De plusieurs communes, d'une communauté des communes (2 points) De plusieurs communautés de commune ou du Pays (3 points) 		
3- Caractère innovant : au niveau de produits/ services/ pratiques/ procédés/ initiatives/ partenariat sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> Le projet améliore une opération existante (1 point), Le projet est nouveau à l'échelle du Pays (2 points), Le projet est nouveau au-delà du Pays (3 points) 		
4- Le respect du développement durable : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Les projet respecte : <ul style="list-style-type: none"> 1 critère (1 point), 2 critères (2 points), 3 critères (3 points) 		
5- La dimension partenariale : <ul style="list-style-type: none"> Le projet est mené par un seul acteur (0 point), Le projet est mené par deux acteurs (1 point), Le projet est mené par trois acteurs et plus (2 points) 		
6- Effet levier de la subvention : <ul style="list-style-type: none"> La subvention représente moins de 20% du montant total du projet (1 point), La subvention représente entre 20% et 60% du montant total du projet (2 points), Au-delà d'un montant qui représente plus de 60% du projet, il est considéré qu'il ne pourrait se concrétiser sans la subvention (3 points) 		
7 - Appréciation générale du projet : de 1 à 3 points		

TOTAL :/ 20

Commentaires ou recommandations :

.....